

Commune de Château-Thébaud Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre & Maine Canton de Vertou-Vignoble Arrondissement de Nantes Département de Loire-Atlantique Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 23 Nombre de conseillers en exercice : 22 Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 16 Quorum : 12	CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 27 JUIN 2024 Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session ordinaire le vingt-sept juin deux mille vingt- quatre. Le Maire, Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à vingt heures onze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire, Procès-verbal affiché le 5 juillet 2024
---	--

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
Mme LECORNET Valérie	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISDON Sophie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
Mme HERMON Viviane	M. MATHE Christophe	M. MORISSEAU Thomas
M. TOUZEAU Nicolas	Mme DEGOSSE Lysiane	
M. COCHIN Thierry	Mme DELPORTE Karine	

Absents :

Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas
Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie
M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à M. PRUD'HOMME Christophe
Mme MOREAU Francine qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme BRILLOUET Corinne qui a remis un pouvoir à M. MATHE Christophe
M. LANDREAU Guillaume a remis un pouvoir à M. COCHIN Thierry

Secrétaire : Mme MAISDON Sophie

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu du conseil municipal 16 mai 2024.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à ce titre, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2024.

Rappel de M. le Maire sur les consignes relatives aux pouvoirs.

1	Construction du terrain de tennis – Convention de financement avec le Tennis Club et la Fédération Française de Tennis.
----------	--

M. le Maire précise que nous n'avons pas eu de retour de la décision de la FFT aussi il propose de repousser ce délibéré au conseil de septembre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **AJOURNE** le présent délibéré.

2	Tarifs des salles 2025 et Espace Bois Joli 2026
----------	--

M. BOUSSONNIERE propose conformément à l'avis de la commission finances réunie le 17 juin dernier, d'opérer une revalorisation de 4% sur les tous les tarifs.

M. le Maire propose de faire un point pour l'année prochaine sur les tarifs de nos salles et notamment un comparatif avec d'autres communes.

Mme LECORNET précise qu'il est compliqué de comparer les salles mais ça déjà été fait par le passé.

Mme DELPORTE s'interroge sur la fréquentation de nos salles. Mme LECORNET précise que la salle du Bois de La Haie est davantage prise par les associations que par les particuliers. Concernant l'Espace Bois Joli, avec la priorité donnée aux associations, il reste assez peu de week-end intéressant pour les mariages en particulier, quant à la Maine et aux Arcades elles sont toujours très utiles pour les réunions des associations et les réunions de familles (vin d'honneur, anniversaire,...)

M. BOUSSONNIERE rappelle pour ces dernières qu'elles ne sont plus louées actuellement à cause des travaux de la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants :

TARIFS 2025	COMMUNE	Arrhes	Particulier hors commune et professionnels de CT	Arrhes	Professionnels hors commune
BOIS DE LA HAIE					
Bois de la Haie	415	208	643	322	
Bois de la Haie / Vin d'honneur	207	104	326	163	
ARCADES					
Arcades (week-end)	338	169	620	310	743
Arcades / (Vin d'honneur, réunions,... vacation de 4h maxi)	104	52	241	120	289
MAINE					
Maine (week-end)	172	86	275	137	330
Maine / (Vin d'honneur, réunions,... vacation de 4h maxi)	55	27	98	49	118

ESPACE BOIS JOLI	HORS COMMUNE					
2026	Entreprises	Forfait WE	Associations de la communauté d'agglomération (CA)	Forfait WE	Particuliers & Associations hors CA	Forfait WE2
Grande salle + Bar	1 584	1 899	1 095	1 313	1 358	1 628
Grande salle + Bar + Office	1 943	2 332	1 325	1 591	1 658	1 989
Hall + Bar	574	689	470	565	529	634
Sono	233		233		233	
Gradins	241		151		200	
Caution	1 080		308		1 079	

ESPACE BOIS JOLI	COMMUNE			
2026	Entreprises	Forfait WE	Particulier Journée	Forfait WE 2
Grande salle + Bar	1 179	1 415	1 008	1 209
Grande salle + Bar + Office	1 454	1 746	1 237	1 484
Hall + Bar	408	490	372	448
Sono	150		150	
Gradins	192		150	
Caution	1 069		1 069	

*le forfait ménage pour l'Espace Bois Joli reste fixé à 156€

3 Tarifs enfance jeunesse 2024/2025

M. TOUZEAU présente les tarifs proposés par la commission finances et la commission mixte enfance/scolaire, à savoir pour l'accueil périscolaire + 4 %, pour la restauration scolaire + 3% pour la commune et + 6% pour les hors communes.

Pour le restaurant scolaire il rappelle que la municipalité reste sur un objectif de participation d'environ 60% pour les familles (Pour 2023 : 58%).

M. BOUSSONNIERE ajoute qu'il y a eu une augmentation importante du prestataire en 2023 et celle prévue en juillet 2024 est fixée contractuellement à 3,69%.

Pour l'accueil périscolaire, les tarifs sont adossés aux tranches des quotients familiaux.

La fréquentation a progressé de 15 % et par conséquent les recettes ont augmenté et le coût du service a quelque peu baissé.

M. TOUZEAU propose désormais par ailleurs de facturer les petits déjeuners pour être en adéquation avec le centre de loisirs qui le fait (le mercredi nous avons le centre de loisirs pour les enfants de St-Fiacre et accueil périscolaire pour les enfants de notre commune). A noter qu'une inscription préalable sera mise en place à cet effet.

Enfin la pénalité de 3€ est confirmée en cas de retard du parent le soir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Tarifs APS (au ¼ d'heure) - 2024/2025

Tranche	Quotient familial	Tarifs en cours	Tarifs proposé
1	≤ 559	0,23 €	0,24 €
2	560 à 759	0,36 €	0,37 €
3	760 à 959	0,49 €	0,51 €
4	960 à 1159	0,61 €	0,63 €
5	1160 à 1359	0,75 €	0,78 €
6	1360 à 1559	0,86 €	0,89 €
7	1560 à 1759	1,01 €	1,05 €
8	≥ 1760 et HC	1,05 €	1,09 €

Petit déjeuner	0,80 € (prix unitaire)
Pénalité de retard	3 € (le ¼ d'heure)

Tarifs restaurant scolaire - 2024/2025

	Tarif en cours	Tarifs proposés
Repas enfant commune	4,27 €	4,40 €
Panier repas commune	1,06 €	1,09 €
Repas enfant Hors commune	5,25 €	5,57 €
Panier repas Hors commune	1,31 €	1,39 €
Repas adulte	6,29 €	6,48 €

4 Modification du tableau des effectifs - rentrée scolaire 2024

M. le Maire présente cette mise à jour de nos effectifs avec quelques ajustements prenant en compte des changements de situations (départs, non reconduction de contrat, projet d'apprentissage BPJEPS,...)

M. TOUZEAU précise que le poste d'adjoint d'animation qui passe à temps complet était déjà réalisé à temps complet avec des heures complémentaires.

Il est précisé, suite à une question de Mme HERMON, que les changements sont indiqués en rouge dans le tableau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le tableau des effectifs suivant à effet du 15 juillet 2024 :

Filière	Grade	Echelle	nbre/grade et quotité horaire	Service	durée de service (en h)	Effectifs pourvus
Administrative	Attaché principal	A2	1	Administratif	35	1
Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	B3	1	Administratif	35	1
Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	B2	1	Administratif	35	1
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C3	1	Administratif	35	1
Administrative	Adjoint administratif territorial	C1	1	Administratif	8	1
Administrative	Attaché territorial	A1	1	Famille	35	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	1	Famille	35	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	1	Famille	35	1
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	5	Famille	35	1
Technique	Technicien territorial	B1	1	Famille	35	1
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Famille	35	1
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Famille	35	1
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Famille	35	2
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Famille	35	1
Technique	Adjoint technique territorial	C2	1	Famille	28	1
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	3	Famille	30	2
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Famille	25	2
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Famille	24	1
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Famille	16	1
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C3	1	Famille	29,7	1
Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	C2	1	Famille	29,7	2
Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C3	1	Bibliothèque	17,5	1
Total titulaires			30			
Filière			Qté	Service	durées	motif
Animation	Animateur contractuel		1	Famille	35	Accroissement T.
Animation	Adjoint d'animation contractuel		1	Famille	32	Accroissement T.
Animation	Adjoint d'animation contractuel		1	Famille	28	Accroissement T.
Animation	Adjoint d'animation contractuel		1	Famille	28	Accroissement T.
Animation	Adjoint technique contractuel		1	Famille	25	Accroissement T.
Animation	Apprenti BPJEPS		1	Famille	35	Apprentissage T.
Administrative	Adjoint administratif principal		1	Administratif	35	Accroissement T.
Total contractuels			7			

5**Acquisition des parcelles A 222,223 et 224 (Port Bodin / le Moulinier) - Réserve foncière pour chemin de randonnées**

M. COCHIN propose d'acquérir des parcelles dans le cadre du droit de préemption de la SAFER, d'une superficie de 32 170 m². Ces parcelles sont situées le long du ruisseau de Chantegrolle vers la Maine ainsi que le long de la Maine et par ailleurs en continuité du chemin de grande randonnée (GR de pays) qui passe vers Vertou.

M. le Maire précise que l'idée est de garder les zones intéressantes pour la création de chemins de randonnées.

M. GOURAUD demande si le prix est proposé par la SAFER.

M. COCHIN confirme que tarif indiqué par la SAFER est appliqué à savoir 6 482,00€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A 222,223 et 224.

➤ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signatures des actes.

6**Convention de mise à disposition des bâtiments pour Clisson Sèvre Maine Agglomération (Accueil de loisirs, Relais petite enfance, Espace Jeunes et Ecole de Musique)**

M. le Maire précise que des compétences de l'intercommunalité sont hébergées dans des locaux communaux, or une régularisation juridique et financière est nécessaire.

L'accueil de loisirs et le relais petites enfance (RPE) occupent le pôle enfance (pour le RPE, les animatrices viennent ponctuellement à savoir une matinée toutes les 2 semaines environ)

Le Moulin Chupin accueille principalement l'Espace Jeunes et l'école de musique intercommunale (Sol en Vigne).

M. BOUSSONNIERE ajoute qu'il s'agit d'une régularisation de la situation jusqu'au 31 décembre 2024, en sachant qu'une nouvelle convention sera proposée avant la fin de l'année pour la période à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les conventions de mise à disposition des bâtiments communaux

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les présentes conventions,

7**Révision générale du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la concertation & Arrêt du projet de PLU**

Il est rappelé que par délibération du 20 mai 2021, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la Révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L 151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et R. 151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Les études ont démarré en septembre 2021. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil Municipal le 09 juin 2023 (premier débat), puis le 21 mars 2024 (second débat) afin d'apporter des compléments et ajustements.

Projet politique du PLU :

Les débats sur le PADD ont fixé notamment les objectifs suivants, répartis en trois axes :

Axe 1 : Valoriser les ressources du territoire

- ✓ Considérer le foncier comme une ressource rare
- ✓ S'appuyer sur un cadre paysager, écologique et patrimonial de très grande qualité
- ✓ Conforter et développer le maillage des itinéraires pédestres et cyclables du territoire
- ✓ Tenir compte des réseaux et infrastructures pour envisager l'avenir

Axe 2 : Conforter l'activité dans ses différentes composantes

- ✓ Favoriser le maintien des activités agricoles et viticoles
- ✓ Consolider l'armature commerciale du bourg (cf. Axe 3)
- ✓ Conforter les Parcs d'Activités
- ✓ S'appuyer sur la dynamique touristique pour faire rayonner le territoire
- ✓ Evaluer l'opportunité d'une confortation des activités et usages non agricoles isolés en campagne

Axe 3 : Organiser les mutations du bourg en tenant compte du croisement d'un ensemble d'enjeux

- ✓ Viser un rythme démographique proche de la période antérieure
- ✓ Rechercher une diversification de l'offre en logements
- ✓ Consolider le bourg

Concertation et bilan

- ✓ L'élaboration s'est faite en concertation avec :
 - ✓ Les Personnes Publiques Associées (3 réunions : présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, PADD, pièces réglementaires)
 - ✓ Les habitants du territoire, notamment par l'organisation d'ateliers (un Atelier « Citoyens » et un Atelier « Agriculture »), la mise en place d'une exposition, la mise à disposition d'un registre et de documents relatifs à la révision du PLU, la possibilité d'adresser des observations par courrier, la tenue de 2 réunions publiques.
- ✓ Le public a été informé des avancées du PLU et a pu s'exprimer par divers moyens :
 - Articles dans le bulletin municipal : octobre 2021, janvier 2022, mai 2022, octobre 2022, janvier 2023, mai 2023, octobre 2023, janvier 2024 et mai 2024 ;
 - Comptes-rendus de Conseils Municipaux faisant état de l'avancement des études : mai 2021, septembre 2021, décembre 2021, janvier 2022, mars 2022, juin 2022, septembre 2022, février 2023, mars 2023, avril 2023, mai 2023, juin 2023, septembre 2023, octobre 2023, décembre 2023, janvier 2024, mars 2024, avril 2024 et mai 2024 ;
 - Informations sur le site internet de la commune ;
 - Mise à disposition d'un dossier contenant différents documents relatifs à la révision générale du PLU, aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie ;
 - Exposition publique évolutive (4 panneaux) ;
 - Mise à disposition d'un registre en Mairie, destiné au recueil des observations pendant toute la durée de la procédure, aux heures et jours habituels d'ouverture ;
 - 2 réunions publiques ;
 - 1 Atelier « Citoyens », ouvert à tous ;
 - Une séquence de concertation ciblée : Atelier « Agriculture » pour les exploitants agricoles et viticoles.

Le bilan de la concertation détaillé est présenté en annexe de la présente délibération.

L'ensemble des modalités de concertation ont été pleinement mises en œuvre.

La participation du public, par les différents moyens à disposition, démontre que les moyens étaient appropriés.

Ce bilan met fin à la phase de concertation.

A la suite de cette concertation M. COCHIN propose d'arrêter le PLU

Il rappelle à cette occasion l'attention de la commission urbanisme en particulier sur la partie réglementaire avec un examen point par point qui a nécessité beaucoup et d'échanges entre les conseillers.

Suite à l'Arrêt du projet de PLU, celui-ci sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées qui auront trois mois pour nous faire un retour.

Une enquête publique à suivre devrait se tenir après l'été, pour permettre une Approbation d'ici début 2025.

Je vous propose de tirer le bilan de la concertation, d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé.

Délibération

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 151-1 et suivants, R 151-2 et suivants et L 103-2,

Vu la délibération du 20 mai 2021 prescrivant la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme et ses modalités de concertation,

Vu les délibérations du 09 juin 2023 et du 21 mars 2024 actant des débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu le bilan de la concertation présenté,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de se doter d'un document actualisé en matière d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **TIRE** un bilan positif de la concertation publique.

➤ **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

➤ **SOUMET** pour avis aux Personnes Publiques Associées le projet de PLU qui auront trois mois pour rendre un avis.

➤ **AUTORISE** le Maire organiser une enquête publique en vue de l'approbation du PLU et à signer tous document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la commune durant un délais d'un mois.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **CME : Laurence LEUCHER**

Pour mémoire réunion du CME le 13 juin.

Réunion avec le groupe adultes et le CME le 4 juillet :

Ordre du jour : un arbre une naissance et la journée d'accueil de Beaumont en Véron.

➤ **Valérie LECORNET**

Réunion des associations le 27 juin : problématique des salles à cause des travaux de la mairie.

Visite d'une délégation d'élus demain dans le Maine et Loire avec Tressage pour le projet de résidence partagée seniors.

Projet Caffino : autorisation donnée par le département pour démarrer quelques travaux dès cette année.

Forum des associations le 7 septembre avec l'inauguration du terrain de tennis.

➤ **Viviane HERMON**

14/09 Castel en Fêtes : rappel : besoin de beaucoup de monde pour l'organisation.

26/10 Repas des aînés : à noter à la rentrée invitations à distribuer.

Revue municipale : résultats de l'appel d'offres avec 1 réponse pour le lot 2 et 3 réponses pour le lot 1. En attente de notification.

➤ **Nicolas TOUZEAU : enfance jeunesse**

Retard sur le chantier sanitaire à cause de présence d'amiante dans la colle de carrelage soit 3 semaines de retard. La réception est prévue vers le 20 septembre.

➤ **Jean Michel BOUSSONNIERE**

Dégâts sur la salle de la Maine à cause des infiltrations d'eau suite aux orages.

Marchés de rentrée des producteurs le 8 septembre.

Réouverture du bar - restaurant « Le Belvédère » le 2 juillet.

➤ **Christophe MATHE**

Eclairage Led installé dans la salle du Moulin Chupin.

Centre technique : réunion de préparation du chantier à venir.

Toiture de la salle des sports : travaux en octobre (vacances de Toussaint).

➤ **Thierry COCHIN**

Programme de renouvellement d'éclairage public prévu cette année engagé.

Travaux route du Plessis : fin d'aménagement.

Ecluses temporaires les Fontenelles en attente.

➤ **M. le MAIRE**

Tennis : fin de travaux le 3 juillet – Réception et mise en service à suivre.

Elections dimanche prochain / rappel des consignes surtout pour les procurations.

Fin de réunion : 21h45

SIGNATURES

	Maire	Signatures		Secrétaire de séance	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		Mme.	MAISDON Sophie	